Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 14/02/2025
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **conseil municipal** :

Jeudi 20 février 2025
À 19h00 à la Mairie
Ordre du jour

- **Appartements communaux :**
- **Point sur les charges**
- **SDEY :**
- **Présentation de différents devis**
- **INTERCOMMUNALITE :**
- **PLUiHM : Emplacement pour l'exposition de 7 panneaux du 19 au 30 mai**
- **CAA : Programme travaux eau potable et assainissement sur 2025 / travaux voirie mairie**
- **SPL du Pays Coulangeois : vote pour la dissolution**
- **SIVOM : Vote des statuts**
- **DIVERS :**
- **Point sur la gratuité du chauffage pour les associations**
- **Ménage des agents pendant les vacances**
- **Appel à projet pour terrain de tennis**

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire
Odile MALTOFF

Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Étaient présents : **Mme MALTOFF Odile, M. MOUY Christophe, M. POISSON Jean- Baptiste, Mme LIPS Elisabeth, Mme GAUTHIER Liliane, M. GUIBERT Jean-Paul, M. MOUSSU Noël**

Absents excusés : Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. Damien DUFOUR ; M. DUCHEMIN Philippe ; Mme CHAMFORT Aurélie ; M. CARBONNEAUX Jacques ; Mme Bernard Magali

Pouvoirs : Mme CHAMFORT Aurélie donne pouvoir à Mme MALTOFF Odile, M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme LIPS Elisabeth

Secrétaire : M. POISSON Jean-Baptiste

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 16 janvier 2025 est lu par Mme le Maire et approuvé.
Vote 9 pour

APPARTEMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les charges

Mme le Maire informe les conseillers qu'il serait peut-être bien de diminuer les provisions sur charges mensuelles de certains locataires.

En effet, la commune a dû procéder au remboursement d'un trop perçu pour l'ensemble des locataires qui sont soumis à des provisions sur charges locatives, par suite des changements de tarif gaz ou électricité.

Il est donc proposé diminuer les provisions sur charges de la manière suivante :

- Appartement 4 rue croix au maitre : diminution de 20€ par mois soit un passage de 150.30 € à 130 €.

Vote 9 pour

SDEY

2) Présentation de devis

Mme le Maire informe que suite à une réunion avec Anthony RIOU, charge d'affaires au SDEY, des devis ont été demandés pour des modifications de l'éclairage public, à savoir le passage en led des mâts et potences installées sur la commune. Le SDEY ne proposait pas jusqu'à présent de solution permettant le « rétrofit » ou changement partiel du système d'éclairage, c'est désormais possible. Les mâts et potences

seraient conservés. Il serait changé, uniquement, le bloc lumineux, ce qui représente un écart de prix conséquent par rapport aux précédents devis présentés.

OBJET	COUT TOTAL	PART COMMUNALE
Lotissement du Magny et rue de la Fontaine d'Etable	21 894,26 €	12 771,65 €
Route de Vincelles et route du Val de Mercy	21 131,27 €	12 326,57 €
Rue André Vildieu et boulevard Livras	21 217,28 €	12 376,75 €
Centre Bourg	74 065,21 €	43 204,71 €
Remplacement projecteurs Eglise	5 427.73 €	3 166.18 €
Val du Magny	10 853.47	6 331.19
Rénovation des armoires de commande	11821.52	6 895.89
TOTAL :	166 410.73 €	97 072.94 €

INTERCOMMUNALITE

3) PLUiHM : Emplacement pour l'exposition de 7 panneaux du 19 au 30 mai

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiHM, la Communauté d'agglomération organise du 03 mars au 13 juin 2025 une exposition itinérante de sept panneaux (chaque panneau faisant 80 de large x 200cm de hauteur). Pour couvrir l'ensemble du territoire, quatre exemplaires seront mis à disposition en parallèle pour les quatre groupes de communes Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest ; un exemplaire sera tenu à disposition du public en permanence à la salle des Gardes (place Leclerc) et un sera itinérant dans les quartiers à Auxerre.

Ces panneaux seront installés sur la commune de Coulanges-La-Vineuse : du 19 au 30 mai 2025.

Pour ce faire, la commune doit transmettre un lieu pour effectuer l'exposition de ces panneaux.

Il est proposé de les installer : dans la salle du Conseil Municipal en mairie.

Vote pour 9

4) CAA : Programme travaux eau potable et assainissement sur 2025 / travaux voirie mairie

Mme le Maire fait une présentation rapide des travaux « eau potable et assainissement » prévus par la CAA sur l'année 2025, sur l'ensemble du territoire communal.

La commune de Coulanges-La-Vineuse n'est nommée que dans la programmation d'investissement 2025 pour les eaux usées avec un montant de 30 000 € pour les études diverses à effectuer dans le cadre de la création de la future station intercommunale Sud.

Il est préférable de n'effectuer aucun aménagement de voirie conséquent, avant ceux concernant la station d'épuration.

5) SPL du Pays Coulangeois : vote pour la dissolution

Madame le Maire informe les conseillers que les administrateurs vont devoir voter la dissolution et la liquidation de la SPL du Pays Coulangeois. Pour ce faire, il faut l'approbation du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner mandat aux administrateurs de la commune de Coulanges-La-Vineuse pour voter la dissolution et la liquidation amiable de la SPL du Pays Coulangeois lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Vote pour 9

6) SIVOM : Vote des statuts

Mme le Maire présente les statuts du SIVOM AuxR-jeunes. Ceux-ci ont été travaillés en concertation avec les communes souhaitant intégrer le SIVOM, ainsi que les services de la Préfecture.

Après lecture, de ces derniers, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider les statuts créant le SIVOM.

Vote pour 9

DIVERS

7) Point sur la gratuité du chauffage pour les associations

Il se pose la question des diverses salles municipales laissées à titre gratuit aux associations de la commune.

Une petite analyse des coûts sera transmise aux associations.

8) Ménage des agents pendant les vacances

Les vacances de février approchant, il est demandé aux conseillers s'ils ont des demandes pour certains bâtiments concernant le ménage.

Il est demandé de faire le ménage :

- à l'ancienne bibliothèque : salle Renaissance (et de repeindre les volets dès que possible)
- dans la réserve de la bibliothèque à l'étage

9) Appel à projet pour terrain de tennis

Après lecture du formulaire, il apparaît que la commune ne dispose pas de l'ensemble des critères demandés pour pouvoir y prétendre.

10) Enquête publique pour le Zonage d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

Mme le Maire informe que la communauté de l'Auxerrois organise l'enquête publique du zonage des eaux usées et des eaux pluviales sur la totalité du territoire.

Une permanence de 3h00 sera assurée dans chaque commune du territoire. Pour l'instant, le planning n'est pas clôturé. Les dates de permanence seront données lors du prochain conseil municipal.

11) Retour sur la rencontre avec la SOLC (Section Opérationnelle de Lutte contre les Cybermenaces)

Mme le Maire informe de sa participation à une réunion avec la brigade de gendarmerie d'Auxerre, et des actions qui sont proposées dans le cadre de la lutte contre la cyber criminalité. La gendarmerie intervient dans les collectivités pour étudier les pratiques des agents en informatique, afin de proposer des solutions pour éviter les piratages. Cette intervention peut également se faire auprès de la population, sous forme d'une réunion publique. Mme le Maire propose d'organiser une réunion en conviant également les communes avoisinantes afin d'informer le maximum de personnes.

12) RODP 2025 – ENEDIS

Pour l'année 2025, la RODP ENEDIS est de 241 €.

Vote pour 9

13) Possible Achat de chaises

La commune de Saint-Bris-Le-Vineux a fait l'acquisition d'un lot de chaises pour son église, il en reste un stock conséquent, la proposition de la vente nous est faite pour 100 chaises à 5 € l'unité, soit 500 € le lot.

Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

14) Rappel réunion des associations

IL est rappelé la date du samedi 8 mars à 10h00, salle de la Maison du Pays Coulangeois, pour la réunion annuelle des associations. Il sera convenu d'établir un planning des activités pour l'année 2025.

15) Réforme de l'apostille et de la législation des actes publics

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes …).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1er mai 2025 et le 1er septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base. L'AMF avait obtenu que cette obligation ne vise que les communes de plus de 3 500 habitants. Néanmoins, dans la mesure où les autres communes peuvent également être concernées par des demandes émanant de leurs administrés établis à l'étranger et dans un esprit de simplification, il paraît souhaitable que l'ensemble des communes y contribuent.

Pour ce faire, une première étape est à franchir : les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025.

Après délibération, le conseil municipal :

- désigne Mme le Maire comme référent et l'autorise à signer tout acte s'y référant

Vote pour 9

16) Local du salon de coiffure : Place de l'Eglise

Suite à la réception d'un courrier de la locataire du salon de coiffure, demandant une intervention concernant l'isolation du local. Il sera réalisé un DPE afin de voir quels travaux entreprendre.

17) Bus France Service :

Arrêt de ce service dans tout le département.

18) ATD et CAUE :

Réunion 10 mars à 14h00 sur site pour la problématique des eaux pluviales.

19) Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu mardi 11 mars 2025

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Odile MALTOFF

Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Délibérations prises au cours du

Conseil Municipal ordinaire du 20/02/2025 :

DÉL n° 2025-005 : Diminution charges appartements
DÉL n° 2025-006 : Dissolution SPL
DÉL n° 2025-007 : SIVOM – Vote des statuts
DÉL n° 2025-008 : Désignation référent actes état civil
DÉL n° 2025-009 : RODP ENEDIS 2025

Prochain conseil municipal

Jeudi 13 Mars 2025

A 19h00 à la MAIRIE

Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 20/02/2025
Mme MALTOFF Odile :
M. GUIBERT Jean-Paul :
MME LIPS Elisabeth :
Mme GAUTHIER Liliane :
M. MOUY Christophe :
M.MOUSSU Noël :
M. POISSON Jean-Baptiste :

Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne